



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 25039

Texte de la question

Le Premier ministre a annoncé le 22 août dernier que l'armée sera sollicitée pour transporter le fourrage vers les régions sinistrées par la sécheresse, en cas de carence des transporteurs privés. Or, actuellement, de nombreux agriculteurs, notamment en Auvergne, rencontrent de grandes difficultés pour faire transporter rapidement des fourrages. Alors que la carence des transporteurs privés est constatée, aucune intervention de l'armée ne semble pourtant programmée. Seulement deux départements auraient bénéficié d'une aide logistique effective de la part du ministère de la défense. De plus, comme le constatent les syndicats agricoles, il semble que le nombre et le type de véhicules utilisés par l'armée ne soient pas adaptés à la situation. Parallèlement, si, pour les raisons évoquées précédemment, les éleveurs souhaitent faire transporter leur fourrage par la SNCF, ils se heurtent alors à des prix prohibitifs et à des contraintes logistiques rédhibitoires. Ainsi, les wagons sont amenés dans un site de déchargement unique, parfois éloigné de l'exploitation et le déchargement doit être effectué dans un laps de temps très court. En conséquence, alors que des éleveurs ont déjà payé leur fourrage depuis plusieurs semaines, certains sont toujours dans l'incapacité d'alimenter leur bétail. Le fourrage acheté reste en attente chez le fournisseur et s'abîme en extérieur, dans l'attente de son expédition. Pour faire face à cette situation, ne faudrait-il pas prendre en urgence des mesures de réquisition des matériels de transport disponibles, pour soulager enfin, et de manière définitive, les éleveurs encore en manque de fourrage. M. André Chassaigne demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales quelles mesures efficaces il compte prendre pour éviter de prolonger, pour des raisons logistiques, les difficultés des éleveurs, déjà durement touchés par la sécheresse.

Texte de la réponse

L'armée participe aux opérations de transport de fourrage, dans le cadre du dispositif mis en place pour venir en aide aux éleveurs à la suite de la sécheresse qu'a connue notre pays. Des convois sont en cours et d'autres programmés. Toutefois sa mobilisation est limitée à la fois par ses propres besoins en transport et par les caractéristiques de son parc roulant qui ne sont pas particulièrement adaptés aux transports de paille et de fourrage. La participation active de la SNCF, qui aura réalisé à la fin de l'année une centaine de rames pour un tonnage d'environ 45 000 tonnes, la mise en place d'une bourse du fret routier pour le transport du fourrage, permettent de faire face à la demande d'urgence. L'acheminement des lieux de déchargement de la SNCF aux lieux d'utilisation des fourrages peut être pris en compte dans le cadre de l'aide de 50 millions d'euros que le Gouvernement a débloquée pour faciliter la mise à disposition de fourrage. De manière plus générale, les préfets ont reçu des instructions pour que toutes les initiatives propres à assurer la sécurité d'approvisionnement en fourrage puissent être prises en concertation étroite avec les professionnels agricoles et ceux du transport. Compte tenu du dispositif existant, il n'apparaît pas souhaitable de procéder à des réquisitions.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25039

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7205

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2261